



ROYAUME DE BELGIQUE - PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT DE MOUSCRON

VILLE DE COMINES-WARNETON

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAL DU 21.11.2016.**

PRESENTS :

Mme Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f.-Présidente ;
MM. Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE, Mme Chantal BERTOUILLE et M. Francis GAQUIERE, Echevins ;
MM. Didier SOETE, José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Mmes Alice LEEUWERCK, Carine HEYTE-STAMPER, MM. Philippe MOUTON, André GOBEYN, Mmes Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Myriam LIPPINOIS, Marion HOF, Charlotte GRUSON, M. Patrick DOMICENT, Mmes Chantal VANRUYMBEKE-VANDENBROUCKE, Fabienne COPPIN et M. David WERQUIN, Conseillers Communaux ;
M. Cédric VANYSACKER, Directeur Général, Secrétaire.

Monsieur Luc DE GEEST, Echevin, Messieurs Stéphane DEJONGHE, Eric DEVOS et Frank EFESOTTI, Conseillers Communaux, sont excusés.

Monsieur David KYRIAKIDIS, Conseiller Communal, est absent.

Le Conseil Communal se réunit au lieu ordinaire de ses séances.

La séance est ouverte à 20.15 heures sous la présidence de Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f., suite à la convocation écrite par le Collège Echevinal en date du 10.11.2016.

Le tirage au sort qui doit déterminer l'ordre des votes donne le résultat suivant :

ACTION – PS-ECOLO – MR

1^{er} objet : Approbation du P.V. de la séance du Conseil Communal du 17.10.2016.

Madame la Présidente propose au Conseil d'approuver le P.V. de la séance du Conseil Communal du 17.10.2016 tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

Monsieur José RYCKEBOSCH, Conseiller Communal, souhaite que son intervention relative au fait que les agriculteurs seront fortement touchés par l'augmentation des centimes additionnels au précompte immobilier soit ajoutée au procès-verbal.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, estime que le 15^{ème} objet doit être complété par le refus de participation de la Ville, en 2017, au centenaire de la Bataille de Messines. Il signale également, en ce qui concerne le point 17a sur les gestionnaires des réseaux de distribution (G.R.D.), être dans l'attente de l'étude demandée auprès de l'Intercommunale IFIGA. Il estime, en ce qui concerne le trafic du charroi lourd dans le centre-ville de Warneton, que les mesures adoptées sont inefficaces. Il estime enfin que le point 13 ne reprend pas les échanges de vues sur la voirie en projet de relier la rue d'Armentières à la rue du Touquet par la Drève des Rabecques et doit dès lors être complété.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, rappelle, en ce qui concerne la voirie appelée à relier le rond-point du Faubourg d'Armentières au Bizet, que des explications ont bien été données sur le sujet et précise que le procès-verbal reprend bien, à la page 7, le sujet.

Madame la Présidente précise, en ce qui concerne le trafic dans et autour de Warneton, que des ordonnances de police ont été adoptées par le Collège des Bourgmestres et Echevins dans l'attente de l'adoption de règlements par les services du Service Public de Wallonie, gestionnaire des voiries concernées, que ces ordonnances ont été mises en œuvre par le placement de panneaux routiers et qu'il s'agit ici d'amorces de solution(s). Elle précise que des réunions de coordination ont été organisées avec des représentants du Service Public de Wallonie et de France. Elle précise également que des correspondances ont été échangées avec le Cabinet du Ministre Maxime PREVOT à propos de la mise à 90 km/h de la RN58A et que Monsieur le Ministre a récemment signalé qu'une décision serait prise avant la fin de l'année civile. Elle précise également qu'une réunion de la « coupole touristique » a, comme convenu, été récemment tenue.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver le P.V. de la séance du Conseil Communal du 17.10.2016, tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire, avec les remarques susvisées.

Le P.V. de la séance du Conseil Communal du 17.10.2016 sera inséré dans le registre aux délibérations du Conseil Communal.

2^e objet : Fabrique d'Eglise Saint-Pierre et Paul de Ploegsteert. Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2016. Approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

3^e objet : Fabrique d'Eglise Notre-Dame de l'Assomption d'Houthem. Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2016. Approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

4^e objet : Eglise Protestante de Comines-Warneton. Compte pour l'année 2015. Approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

5^e objet : Plan d'Investissement Communal (P.I.C.) 2013-2016. Voirie. Marché public de travaux. Pose d'un enduisage dans diverses rues (ou tronçons de rues). Avenant n°1. Approbation. Délégation. Décision du Collège Echevinal du 24.10.2016 (42^{ème} objet). Confirmation. Décision.

Madame la Présidente propose au Conseil de confirmer la décision adoptée en urgence par le Collège Echevinal en sa séance du 24.10.2016 (42^{ème} objet) d'approuver un avenant n°1 dans le cadre du dossier, repris dans le Plan d'Investissement Communal (P.I.C.) 2013-2016-partie « voirie », de pose d'un enduisage dans diverses rues (ou tronçons de rues).

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient comme suit :

« Est-il possible de dissuader les véhicules lourds de ne pas s'y aventurer ? Pouvez-vous entretenir un minimum la rue de l'Hirondelle afin de permettre aux nombreux véhicules de se croiser. Aménager quelques entrées de chemins par exemple. Quand la chaussée d'Ypres sera ouverte ? ». Il souhaite également connaître les raisons de l'abattage des arbres qui se trouvaient le long de la Chaussée d'Ypres.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment les Travaux dans ses attributions, précise que dans un 1^{er} temps, les voiries du zoning seront construites et que des travaux de rénovation des voiries adjacentes suivront.

Madame la Présidente précise que la Chaussée d'Ypres devrait être praticable dans les 2 sens pour la mi-décembre, que la circulation sera régie par des feux rouges et que des arbres malades (des ormes) ont dû être abattus en vue, notamment, de permettre la construction d'une piste cyclable et que le service Environnement examine les meilleures possibilités de remplacement des arbres abattus.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

6^e objet : Plan d'Investissement Communal (P.I.C.) 2017-2018. Approbation. Décision.

Madame la Présidente propose au Conseil d'approuver le Plan d'Investissement Communal (P.I.C.) 2017-2018.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment les Travaux dans ses attributions, précise que ce plan a été examiné en détail par la Commission Communale des Travaux et de Sécurité réunie en sa séance du 08.11.2016.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient comme suit :

« Nous apprécions le projet d'aménager, enfin, un bâtiment digne d'accueillir le Centre de Documentation de la Société d'Histoire de Comines-Warneton ainsi que les archives communales. ». Il précise qu'il souhaite voir se produire des échanges productifs avec la Société et qu'il insiste depuis très longtemps pour la réalisation de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

7^e objet : Intercommunale IPALLE. Assemblée générale ordinaire du 14.12.2016. Approbation du point inscrit à l'ordre du jour. Décision.

Madame la Présidente propose au Conseil d'approuver le point inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale IPALLE du 14.12.2016.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient comme suit :

« Nous voulons insister lourdement sur l'impérieuse nécessité d'entretenir des bassins d'orage. Celui situé en amont de la Douve à Wulvergem ne l'est pas assez et c'est la Flandre qui en est responsable, faisons de notre mieux en Wallonie. ».

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

Madame Charlotte GRUSON, Conseillère Communale, entre en séance.

8^e objet : Intercommunale IMIO. Assemblée générale ordinaire du 24.11.2016. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

9^e objet : Intercommunale IFIGA. Assemblée générale du 15.12.2016. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. Décision.

Madame la Présidente propose au Conseil d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 15.12.2016 de l'Intercommunale IFIGA.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, rappelle qu'une étude comparative chiffrée concernant les tarifs de transport des gestionnaires de réseaux de distribution (G.R.D.) a été demandée par son groupe et qu'il reste dans l'attente de ces renseignements.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, rappelle qu'il a déjà été signalé - et acté dans des précédents procès-verbaux - qu'il n'entre pas dans l'objet statutaire de l'Intercommunale IFIGA d'effectuer une étude sur les tarifs appliqués par les G.R.D. et précise qu'un courrier sollicitant, notamment, des simulations de coûts a été adressé à ORES.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

10^e objet : Intercommunale I.E.G.. Assemblée générale du 23.12.2016. Approbation du point inscrit à l'ordre du jour. Décision.

Madame la Présidente propose d'approuver le point inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'Intercommunale du 23.12.2016.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient comme suit :

« Nous regrettons que l'intercommunale IEG soit demandeuse de tant de terres agricoles, si l'on additionne les projets actuellement connus, on arrive à environ 100 ha, avec les prochaines zones d'habitat en vue, nous arrivons à au moins 200 ha. C'est une perte énorme de terres agricoles que nous déplorons et qui nous fait voter contre ce plan stratégique. D'autre part, la RN 58 verra sa vitesse diminuer à 90 km à l'heure, ceci afin de pouvoir accueillir le trafic important des tracteurs. Les tracteurs seront donc exclus du centre-ville de Warneton, cela a pour conséquence d'éliminer le danger lié aux tracteurs dans la ville. D'autre part, l'arrivée des tracteurs sur la RN 58 occasionnera des formes de dangers différents sur la voie express. J'ajoute aux tracteurs destinés à CI Warneton les tracteurs et les camions qui rejoindront les usines du Nord de la France

Il est primordial de se donner tous les moyens possibles afin d'avertir et de protéger les usagers de la RN 58 en fonction de ces changements. Compte tenu de ces importantes modifications, nous redoutons l'arrivée de nombreux véhicules liés à l'éventuelle zone portuaire et de la zone industrielle attenante.

Nous rappelons également que la zone industrielle des Quatre Rois apportera un flux de véhicules divers et variés en surplus de l'actuel trafic concentré sur la seule usine CL Warneton. Comme nous l'avions déjà conseillé à bon escient pour le trafic dans le centre-ville, nous vous conseillons dès à présent de faire des estimations réalistes pour la fréquentation de la voie express et des bretelles concernées.

Qu'en est-il d'une enquête publique pour ce projet ? Nous irons à la réunion d'informations. ».

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, précise qu'une réunion d'informations sur le projet de quai fluvial au lieu-dit « Pont Rouge » se déroulera le lundi 28.11.2016 au Centre Culturel.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, estime qu'il n'est pas concevable, au vu de ce qui vient d'être dit et de la chronologie qui vient d'être décrite et celle qui est prévue dans le plan stratégique, que la présente assemblée ait à se prononcer ce jour sur ce plan. Il détaille celui-ci (extension de la zone de Bas-Warneton, mise en œuvre de la Z.A.C.C. du Bizet, plateforme multimodale à Warneton) et estime que l'étude d'incidences pour le dossier de la plateforme multimodale à Warneton devrait contenir un point « global » (quai et alentours) sur le trafic (liaisons autoroutières, trafic agricole, ...).

Monsieur José RYCKEBOSCH, Conseiller Communal, précise que ce sont toujours des terres agricoles qui sont concernées par ce type de projet(s) et que les agriculteurs locaux ont l'impression que les projets introduits ou par la Région Wallonne ou par la commune ne présentent aucune utilité, de même que les observations et remarques introduites par les agriculteurs lors des enquêtes publiques. Il évoque également le dossier de construction d'un bassin d'orage à Ploegsteert et les terres agricoles visées par ce projet.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, précise que des enquêtes publiques seront organisées et qu'il est tenu compte, dans la mesure du possible, des remarques et observations émises.

Madame la Présidente propose de tenir cet objet en délibéré et de réinscrire celui-ci à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de marquer son accord sur cette proposition.

11^e objet : Biens communaux. Mise à disposition de l'A.S.B.L. L'Echelle d'une partie de l'ancien bâtiment du Forem situé rue de la Procession, 45 à Comines. Avenant n°1. Approbation. Délégation. Décision.

Après avoir entendu les explications de Madame la Présidente et en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

12^e objet : Régie Communale Autonome. Régie Foncière. Plan d'entreprise 2017 (note stratégique et projet de budget). Communication.

Madame la Présidente propose au Conseil de prendre acte du plan d'entreprise 2017 (note stratégique et projet de budget).

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin et Président de la Régie Communale Autonome « Régie Foncière », précise que ces documents ont été examinés en détail et approuvés par le Conseil d'Administration de la Régie Foncière réuni en sa séance du 07.11.2016 et qu'il s'agit ici d'une communication à la présente assemblée.

Il précise, en réponse à une question posée par le Conseiller Communal Monsieur Didier SOETE lors de la réunion susvisée, qu'un montant de l'ordre de plus ou moins 250 € doit être compté en matière de mise à disposition au profit de la Régie Foncière de véhicules communaux.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient comme suit :

Nous commentons point par point la note stratégique dans laquelle nous devinons une réelle ambition.

1) Favoriser les partenariats locaux visant à promouvoir le secteur touristique, historique et culturel. Nous apprécions la présence de ces trois termes « touristique, historique et culturel ».

2) Le centre continuera d'être mis en valeur par des expositions temporaires.

Confrontations 14-18. En rapport avec la station 4 du Centre.

3) Diverses expos avec textes et photos. 3 avant soirées de présentation. Situation des Australiens en rapport avec la bataille de Messines. C'est ici que l'on se rend compte que nous avons un projet universel.

Maquette de la bataille. La collaboration avec la SHCW nous semble très bien.

4) Journées intergénérationnelles : Essayer d'enregistrer les derniers témoins des conflits mondiaux.

5) Organiser des jeux de piste. On voit l'importance des zones Natura 2000 et des vestiges répertoriés par la SHCW.

6) Concours de poésie : Orienter vers les jeunes.

7) Rétrospectives de spectacles de mémoires collectives. D'accord, mais aussi favoriser et promouvoir les nouveaux.

8) Promotion : Très bien, c'est absolument primordial. Il existe des salons, des forums pour lesquels les participations sont gratuites, suivez là aussi la SHCW.

Heuvelland découverte Bayernwald, Rollend voor Vlaanderen 2017, Mémorial March of Peace.

9) Concours mensuels « d'envergure » avec la collaboration de Mr Olivier Clynckemaillie par exemple. Envisager une amicale du musée avec des personnalités bénévoles et des dotations pour les concours.

10) Prospection du marché national et étranger accentué sur les groupes scolaires dont il faudrait connaître les programmes d'histoire.

11) Drone. TB idée.

On parle de beaucoup d'animations et de participations qui doivent orienter les futurs visiteurs vers un lieu extrêmement riche dont il faut vanter les mérites en premier lieu. Ce qui n'apparaît pas assez ici.

Attirer les gens à Plugstreet par le biais d'une foule d'événements, c'est bien, faire venir les gens à Plugstreet pour y découvrir ce qui s'y trouve là exclusivement nous semble le but à atteindre. C'est pourquoi il faut accentuer la mise en valeur des éléments fondamentaux.

Vidéo reportage sur la montée de la guerre en Europe.

Carte interactive sur le front 14-18 local.

Mur de photographies.

Vitrine des particularités la vie des civils à l'arrière du front.

Symbolique de l'architecture.

Elle peut inspirer des sentiments très forts. Une entrée et une sortie au travers d'un puits de lumière, un passage dans des galeries souterraines aux murs sobrement stylisés. Une renaissance par la terre. On se doit d'être à la hauteur de ce projet pour être cohérent avec tout ce que les Ministres, ambassadeurs, diplomates ont témoigné de sincérité dans leurs discours en se rendant compte du travail accompli en fin d'année 2013.

Prochaine réunion de coupole touristique : à réunir au plus vite.

Quels enjeux d'emplois, d'investissement, quelles retombées vers les autres pôles touristiques de l'entité. ».

Il précise encore qu'il y a trois ans, il disait déjà ceci : « Il est plus que temps de s'y tenir. Maintien des connections entre les forces vives de la ville.

Prendre conscience de la valeur exemplative d'un travail réalisé en termes de collaboration entre de nombreuses institutions locales. Le souvenir des grandes mises en scène d'événements historiques reste plus que jamais vivace. Nous prétendons que ces mobilisations théâtrales ont poussé le projet. Cette transmission d'énergie prouve que "l'engagement culturel" reste le moteur essentiel de tout projet de société. Nous soulignerons donc l'influence déterminante d'une démarche culturelle et citoyenne dans la mise en chantier d'un exercice de mémoire mais avant tout de réflexion. Nous insistons sur le fait d'aménager enfin un bâtiment digne d'accueillir le Centre de Documentation de la Société d'Histoire de Comines-Warneton. ».

Madame Alice LEEUWERCK, Conseillère Communale, souhaite, en tant que guide touristique, mettre en évidence le travail efficace et de renouveau mené par l'agent récemment engagé et gestionnaire du Centre « Plugstreet ».

Après avoir entendu les explications complémentaires de Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin et Président de la Régie Foncière, et en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

13^e objet : Urbanisme. Demande de permis d'urbanisme n°7478 au nom de la Ville de Comines-Warneton, Place Sainte-Anne, 21 à 7780 Comines-Warneton. Aménagement de chemins cyclo-piétons, rue d'Houthem, sentier du Corentje, rue des Invalides à 7780 Comines-Warneton. Décision.

Madame la Présidente propose au Conseil de modifier la voirie par la création d'un cheminement cyclo-piéton rue d'Houthem, sentier du Corentje, rue des Invalides à 7780 Comines-Warneton.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient comme suit :

« Prévoir un raccordement avec le quartier des personnes âgées au sud de la maison de repos.

Prévoir un dispositif de sécurité adéquat au débouché de la piste cyclable dans la rue d'Houthem afin de permettre aux cyclistes de passer du clos Camerlynck vers la nouvelle piste cyclable. De même aux abords du carrefour du Corentje afin de permettre aux cyclistes d'accéder à l'entrée de la piste entre les maisons.

Prévoir un dispositif de sécurité adéquat au débouché de la piste cyclable dans la rue des Combattants. En effet, les véhicules venant du carrefour du passage à niveau peuvent être surpris de voir déboucher des cyclistes sur leur droite entre les jardins de la rue des Invalides et la maison de la rue des Combattants.

Il faut prévoir depuis la rue de la Gare, dans le passage à niveau et au-delà vers la rue des Combattants, des marquages au sol qui guident les cyclistes vers l'entrée de la piste. Le carrefour décrit ci-dessus est déjà délicat pour les voitures, il l'est d'autant plus pour les cyclistes.

Attention à l'accès des parcelles par les agriculteurs. ».

Madame Carine HEYTE-STAMPER, Conseillère Communale, précise que les accès aux cultures se font par la rue des Bleus Vintes et par la rue d'Houthem.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment les Travaux dans ses attributions, précise que c'est à la demande du C.P.A.S., propriétaire d'une partie des parcelles concernées par ce projet, de même que des craintes de l'école, que le tracé de la voirie a été adapté et que des aménagements de sécurité (aux croisements de cette piste avec les voiries existantes, éclairage public, ...) seront réalisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

14^e objet : Cimetières communaux. Règlement sur les cimetières du 27.03.2015 (15^{ème} objet). Modifications. Décision.

Madame la Présidente propose au Conseil d'apporter des modifications au règlement sur les cimetières adopté par la présente assemblée en sa séance du 27.03.2015 (15^{ème} objet) et invite Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment les Cimetières dans ses attributions, à développer ce projet de modifications.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, développe comme suit ce projet de modifications :

Au point 1- Généralités :

Art.1 *L'accès du public aux cimetières communaux est autorisé :*

- . du 1^{er} avril au 1^{er} novembre inclus de 8h à 19h,*
- . du 2 novembre au 31 mars de 8h à 17h.*

Le Bourgmestre ou son délégué peut déroger aux horaires ci-dessus s'il estime nécessaire.

De même, l'accès aux voitures privées sera autorisé uniquement sur base de l'autorisation délivrée par le service Handicontact de la Ville signée par le Bourgmestre ou son délégué, sauf pour les cimetières de Comines-Centre et du Bizet où l'accès sera autorisé uniquement le lundi, excepté durant la période du 28 octobre au 02 novembre inclus où l'accès des véhicules est interdit dans tous les cimetières de l'entité.

Au point 3- Modes de sépultures :

Art.14 *Les plaques de fermeture de niche de columbarium comporteront, si la famille en émet le souhait, un emplacement pour un bouquet et/ou une épitaphe de même qu'une tablette peut être posée en aluminium de 15 cm de largeur maximum et 86 cm de longueur maximum.*

Art.17 *Les plaquettes commémoratives seront disposées sur une stèle mémorielle aux endroits prévus à cet effet à proximité des parcelles de dispersion.*

Elles respecteront les prescriptions suivantes :

- dimensions : 12 X 4 cm maximum ;*
- inscriptions : noms-prénoms-date de naissance-date de décès.*

Elles sont à commander auprès du service Cimetière de la Ville.

Au point 5- Dernières volontés – Contrats :

Art.27 *L'octroi d'une concession ne confère aucun droit de propriété sur le terrain ou la cellule mais uniquement un droit de jouissance et d'usage avec affectation spéciale et nominative. En accordant une concession de sépulture, l'autorité communale ne procède ni à un louage, ni à une vente.*

Les concessions de sépultures sont incessibles.

Le concessionnaire a par contre l'obligation dans les 2 ans de l'octroi d'y placer un signe indicatif de sépulture.

Il précise également que ce dossier a été examiné par la Commission des Cimetières réunie en sa séance du 06.09.2016.

Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, précise que si elle peut marquer son accord sur les 3 dernières propositions de modifications, elle ne peut accepter la proposition tendant à limiter l'accès aux cimetières de Comines et du Bizet, les restrictions contenues dans le projet étant en contradiction avec des dispositions légales (décret régional wallon du 06.11.2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination, convention(s) O.N.U., ...).

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment les Cimetières dans ses attributions, précise que cette proposition de modification fait suite à des plaintes d'usagers des cimetières (notamment en matière de sécurité de circulation) et à des constats de dégâts matériels à des éléments du cimetière. Il précise également que cette règle est d'application dans des cimetières d'autres communes et qu'en cas de demande spécifique, une autorisation de circulation peut être octroyée.

Madame la Présidente propose d'ajouter, dans le projet de révision de l'article en question, un paragraphe permettant, sur demande, l'octroi d'une dérogation au principe.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, par 14 voix pour, celles de Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f., Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE et Francis GAQUIERE, Echevins, Messieurs José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Monsieur Philippe MOUTON, Mesdames Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Charlotte GRUSON, Monsieur Patrick DOMICENT, Madame Chantal VANRUYMBEKE-VANDENBROUCKE et Monsieur David WERQUIN, Conseillers Communaux, et 6 abstentions, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Madame Alice LEEUWERCK, Monsieur André GOBEYN, Mesdames Myriam LIPPINOIS et Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, la résolution suivante :

Voir annexe.

15^e objet : Finances communales. Redevances communales. Redevances liées aux cimetières. Décision.

Madame la Présidente propose au Conseil de fixer à 50 € la redevance sur l'achat et la pose de plaquette commémorative sur la stèle près de l'aire de dispersion et d'adapter en conséquence le règlement-redevances existant en la matière et invite Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, à développer ce projet de modifications.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment les Cimetières et les Finances dans ses attributions, précise que dans le prolongement de ce qui vient d'être décidé au 14^{ème} objet, il s'indique d'adapter le règlement-redevance régissant cette matière et que ce dossier a été examiné par la Commission des Cimetières réunie en sa séance du 06.09.2016.

Monsieur André GOBEYN, Conseiller Communal, souhaite connaître les coûts d'acquisition par la Ville des matériaux mis en œuvre.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, précise qu'à l'heure actuelle, ce sont les entreprises de pompes funèbres qui fournissent les matériaux et qui procèdent au placement de ceux-ci et que dès lors, il n'est pas procédé à l'acquisition de matériaux de ce type par le service technique communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

16^e objet : A.S.B.L. « Jeunes à Votre Service ». Demande de revoir à la hausse le subside communal annuel de fonctionnement de 8.200 €uros et de le porter à 16.500 €uros, à partir de 2017. Examen. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

17^e objet : A.S.B.L. Association Handisport de Wallonie Picarde. Sortie volontaire. Décision.

Madame la Présidente propose au Conseil d'approuver la proposition de sortie volontaire de la Ville de l'A.S.B.L. Association Handisport de Wallonie Picarde.

Madame Alice LEEUWERCK, Conseillère Communale, souhaite connaître les raisons motivant cette proposition.

Madame la Présidente précise que les seuls adhérents à cette association sont des Mouscronnois, que la possibilité pour les habitants de l'entité de Comines-Warneton n'a jamais été mise en œuvre (défaut de demande(s)), que l'association ne fonctionne plus de manière optimale depuis le décès de l'un de ses fondateurs et que ce défaut d'intérêt des habitants de Comines-Warneton est à trouver dans le fait que les clubs sportifs locaux sont ouverts à la personne handicapée, qui est intégrée dans les équipes.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

18^e objet : Personnel communal. Programme de Transition Professionnelle. Introduction d'une demande de prolongation P.T.P. à transmettre au Service Public de Wallonie (projet Wallo'Net). Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

Monsieur Cédric VANYSACKER, Directeur Général, visé par les dispositions de l'article L 1122-19, 1^o du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, quitte la séance.

Les fonctions de Secrétaire sont assurées par Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin.

19^e objet : Personnel communal. Octroi d'une allocation de fin d'année pour l'année 2016 au personnel communal (y compris le Directeur Général et le Directeur Financier). Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

Monsieur Cédric VANYSACKER, Directeur Général, rentre en séance et reprend ses fonctions de secrétaire.

20^e objet : Personnel communal. A.S.B.L. Centre de Lecture Publique. Convention de mise à disposition de personnel communal. Approbation. Délégation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

21^e objet : Personnel communal. A.S.B.L. Euro Delta Center. Convention de mise à disposition. Approbation. Délégation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

22^e objet : Personnel communal. Intercommunale I.E.G.. Convention de mise à disposition de personnel communal. Approbation. Délégation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

23^e objet : Personnel communal. A.S.B.L. S.I.D.E.C.. Convention de mise à disposition. Approbation. Délégation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

24^e objet : Personnel communal. Aides à la Promotion de l'Emploi (A.P.E.). Décret du 25 avril 2002. Secteur Pouvoirs Locaux. Cession de points à la Régie Communale Autonome « Régie Foncière ». Prolongation pour l'année 2017. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, souhaite connaître, dans les questions d'actualité, la position du Collège sur le dernier projet de CL Warneton (dossier du « truck wash » et hangar).

Madame la Présidente précise que le Collège Echevinal a émis un avis préalable défavorable sur ce dossier.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient comme suit :
« Pouvez-vous me laisser rencontrer un spécialiste de l'égouttage afin de passer en revue les sorties d'égouts dans le bras mort de la Lys à Warneton et dans la Lys rectifiée. Cela derrière l'usine CL Warneton ? Merci à vous ».

Madame la Présidente précise que des contacts seront pris en ce sens par des fonctionnaires en charge de ces matières.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 21.03 heures.

Le Secrétaire,

La Présidente,

